



Cadenas cassés

Par nikonos87

Bonjour,

Je suis arrêté à date et en négociation pour une RC que l'employeur m'a proposé.

Ma question est la suivante : j'ai appris que mon employeur avait cassé les cadenas dans mon bureau pour ouvrir les armoires.

Je n'ai rien à cacher mais je trouve ces méthodes plus qu'abusés, on aurait pu tout simplement me demander de déposer les clefs!!!!

Quel recours ai je et dois-je en parler lors de mon entretien pour convenir des modalités de la RC?

Merci pour votre aiguillage.

Bien cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mobilier appartient à l'entreprise.

L'employeur peut donc choisir le moyen de les ouvrir quitte à casser les serrures plutôt que de vous déranger pendant votre arrêt de travail.

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien pourquoi cette clé n'est pas à la disposition de l'employeur et pourquoi vous avez mis des cadenas à ces armoires qui, on le suppose, contiennent des documents ou matériel de l'entreprise .

Recours contre quoi, donc ?

La RC résulte d'un accord entre lui et vous sur les conséquences d'une rupture de contrat de travail consentie par les deux parties .

Jusqu'à la fin du délai de rétractation (15 jours après avoir signé) , les parties peuvent se rétracter .

L'entretien de la RC portera donc sur cet accord et je ne vois pas bien ce que vous apporterez de dévier du sujet .

Par Isadore

Bonjour,

Il est curieux que l'employeur n'ait pas eu les clefs des cadenas, alors que le mobilier lui appartient probablement.

Qui avait posé ces cadenas, et pour quel motif ?

Jusqu'à preuve du contraire, votre employeur a cassé des cadenas qui lui appartenaient pour accéder à ses armoires dans ses locaux. Il n'y a aucune raison d'aborder le sujet ni de recours à envisager.

Par nikonos87

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement.